

TIDEWATER RENEWABLES LTD.**PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE D' ACTIONS ORDINAIRES****SOMMAIRE DES MODALITÉS**

UN PROSPECTUS AVEC SUPPLÉMENT - RFPV DATÉ DU 12 AOÛT 2021 (LE « PROSPECTUS DÉFINITIF ») RENFERMANT DE L'INFORMATION IMPORTANTE AU SUJET DES TITRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ DÉPOSÉE AUPRÈS DE L'AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES DE CHACUNE DES PROVINCES DU CANADA. UN EXEMPLAIRE DU PROSPECTUS DÉFINITIF ET DE SES MODIFICATIONS DOIT ÊTRE TRANSMIS AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT NE RÉVÈLE PAS DE FAÇON COMPLÈTE TOUS LES FAITS IMPORTANTS RELATIFS AUX TITRES OFFERTS. IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS DE LIRE LE PROSPECTUS DÉFINITIF ET TOUTES SES MODIFICATIONS POUR OBTENIR L'INFORMATION RELATIVE À CES FAITS, PARTICULIÈREMENT LES FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX TITRES OFFERTS, AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT.

LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ N'ONT PAS ÉTÉ NI NE SERONT INSCRITS EN VERTU DE LA LOI DES ÉTATS-UNIS INTITULÉE SECURITIES ACT OF 1933, TELLE QU'ELLE PEUT ÊTRE MODIFIÉE (LA « LOI DE 1933 »), NI EN VERTU DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES D'UN ÉTAT DES ÉTATS-UNIS (AU SENS QUI EST DONNÉ AU TERME UNITED STATES DANS LE REGULATION S PRIS EN APPLICATION DE LA LOI DE 1933) (LES « ÉTATS-UNIS »), ET ILS NE PEUVENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS NI LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, OU À DES PERSONNES DES ÉTATS-UNIS OU POUR LE COMPTE OU À L'AVANTAGE DE TELLES PERSONNES (AU SENS DONNÉ AU TERME U.S. PERSONS DANS LA LOI DE 1933), SAUF CONFORMÉMENT À UNE DISPENSE DES EXIGENCES D'INSCRIPTION DE LA LOI DE 1933 ET DES LOIS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DES ÉTATS AMÉRICAINS APPLICABLES. LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE NI LA SOLlicitation D'UNE OFFRE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AUX ÉTATS-UNIS.

DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, LES MONTANTS EXPRIMÉS EN « DOLLARS » ET LE SYMBOLE « \$ » DÉSIGNENT LE DOLLAR CANADIEN.

Émetteur :	Tidewater Renewables Ltd. (« Tidewater Renewables » ou la « Société »)
Placement :	10 000 000 d'actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de la Société seront nouvellement émises (11 500 000 actions ordinaires si l'option de surallocation est exercée intégralement).
Prix d'offre :	15,00 \$ par action ordinaire.
Taille du placement :	150 millions de dollars (172,5 millions de dollars si l'option de surallocation est exercée intégralement)
Option de surallocation :	La Société a attribué aux preneurs fermes l'option de surallocation, qu'ils pourront exercer à leur gré à tout moment, en totalité ou en partie de temps à autre dans les 30 jours qui suivront la clôture, afin d'acheter, au prix d'offre, jusqu'à 1 500 000 actions ordinaires supplémentaires, ce qui représente 15 % du nombre global d'actions ordinaires offertes par la Société, afin de couvrir les surallocations éventuelles et de stabiliser le marché.
Actions en circulation :	33 900 000 actions ordinaires en circulation après la clôture et l'acquisition des actifs acquis (au sens donné à ce terme ci-dessous) (35 400 000 actions ordinaires si l'option de surallocation est exercée intégralement).
Actifs acquis :	Le produit du placement sera affecté au financement du prix d'achat de certains actifs (les « actifs acquis »), qui comprennent les activités de logistique existantes (les actifs de chargement, de déchargement et de transport ferroviaire existants destinés aux charges d'alimentation qui arrivent à la raffinerie située à Prince George qui appartient à Tidewater Midstream (au sens donné à ce terme ci-dessous) et aux carburants renouvelables qui la quittent, les activités de traitement (la capacité de traitement existante et la production d'hydrogène requise pour les projets de traitement conjoint à la raffinerie située à Prince George), le stockage (la cuve destinée au stockage et au mélange de diesel renouvelable à la raffinerie située à Prince George et les réservoirs de stockage de gaz naturel renouvelable situés au complexe Brazeau River de Tidewater Midstream) et les services publics qui faciliteront l'exploitation des projets de croissance de carburants renouvelables au fur et à mesure de leur mise en service.
Actionnaire principal :	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« Tidewater Midstream ») À la clôture et à la réalisation de l'acquisition des actifs acquis, Tidewater Midstream sera propriétaire d'environ 70,50 % des actions ordinaires en circulation (environ 67,51 % si l'option de surallocation est exercée intégralement).

TIDEWATER RENEWABLES LTD.**PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE D' ACTIONS ORDINAIRES****SOMMAIRE DES MODALITÉS**

Emploi du produit :	Tidewater Renewables prévoit tirer du placement un produit net d'environ 139 millions de dollars, déduction faite de la rémunération des preneurs fermes que la Société doit verser aux preneurs fermes dans le cadre du placement et des frais du placement, estimés à 11 millions de dollars. La totalité du produit net tiré du placement (environ 139 millions de dollars) sera affectée au financement d'une tranche en espèces du prix d'achat des actifs acquis.
Description du capital-actions :	Chaque action ordinaire confèrera à son porteur le droit d'exercer un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de la Société, de recevoir les dividendes déclarés par la Société sur les actions ordinaires et de recevoir le reliquat des biens de la Société advenant sa dissolution.
Politique en matière de dividendes :	À l'heure actuelle, la Société ne prévoit pas verser de dividendes en espèces sur ses titres, notamment les actions ordinaires, dans un avenir rapproché. La Société peut verser des dividendes en espèces dans le futur lorsque les circonstances entourant l'exploitation le permettront. Le montant des dividendes en espèces qui seront effectivement versés aux actionnaires, s'il y a lieu, dépendra de nombreux facteurs, notamment : (i) le bénéfice de la Société, (ii) les fonds dont la Société a besoin pour financer ses activités, (iii) le respect par la Société des critères de liquidité et de solvabilité prévus par la loi de l'Alberta intitulée <i>Business Corporations Act</i> et son règlement d'application; et (iv) les conventions régissant la dette de la Société qui limitent la déclaration et le versement de dividendes. Le versement de dividendes n'est pas garanti et il revient au conseil d'administration de la Société d'établir, à sa discrétion, le montant des dividendes payables, s'il y a lieu, et le moment où ceux-ci seront versés.
Conventions de blocage :	La Société et Tidewater Midstream se sont engagées, sous réserve de certaines exceptions, à ce que Tidewater Renewables et Tidewater Midstream s'abstiennent respectivement et selon le cas, au cours de la période de 180 jours qui suivra la date de la clôture, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des coteneurs de livres, d'émettre ou de vendre des titres de participation de la Société ou d'autres titres pouvant être convertis, échangés ou exercés pour obtenir des actions ordinaires ou d'autres titres de participation de la Société, de s'engager à émettre ou à vendre de tels titres ou de prêter, de transférer, de céder, de mettre en gage ou d'aliéner de tels titres ou d'octroyer une option, un bon de souscription ou un autre droit permettant d'acheter de tels titres, dans le cadre d'un appel public à l'épargne ou d'un placement privé ou d'une autre opération, ou de s'engager à prendre l'une ou l'autre de ces mesures ou d'annoncer publiquement son intention de le faire.
Type de placement :	Premier appel public à l'épargne aux termes d'un prospectus ordinaire de base – RFPV déposé dans toutes les provinces du Canada. Placement privé à l'intention d'« acheteurs institutionnels admissibles » (<i>qualified institutional buyers</i>) aux États-Unis en vertu de la <i>Rule 144A</i> prise en application de la Loi de 1933 et à l'échelle internationale tel qu'il est permis par les lois. Une copie de la version modifiée du prospectus ordinaire de base – RFPV peut être consultée sur www.sedar.com.
Admissibilité :	Les actions ordinaires seront des placements admissibles pour les REER, les FERR, les REEI, les RPDB, les REEE et les CELI.
Inscription :	La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des actions ordinaires sous le symbole « LCFS ». L'inscription est subordonnée à l'obligation pour la Société de remplir toutes les exigences relatives à l'inscription initiale et les conditions de la TSX au plus tard le 8 novembre 2021.
Coteneurs de livres :	Marchés des capitaux CIBC et Financière Banque Nationale
Rémunération des preneurs fermes :	6,00 %, payable à la clôture.
Clôture :	Le 18 août 2021.